

CONDITIONS EN VIGUEUR POUR L'OBTENTION D'UN VISA

Avant d'adresser votre demande, veuillez observer absolument les points suivants. Ce qui faciliterait un déroulement parfait pour l'obtention dudit visa.



1) Le formulaire de demande de visa numéroté ci-joint doit être rempli à la machine à écrire et être signé au verso par le requérant du visa. Les demandes remplies à la main ne seront pas traitées.

2) Veuillez remplir en langue anglaise un seul formulaire par personne. Les enfants inscrits sur le même passeport et voyageant avec leurs parents doivent être cités au verso du formulaire de demande de visa.

4) Le passeport avec lequel vous voyagez doit être valable au minimum 3 mois au-delà de la date du retour et doit être conforme à la demande de visa.

5) Le séjour ne peut dépasser 3 semaines et ne peut en aucun cas être prolongé.

6) Dès émission du visa, il faut que vous entriez au Sultanat d'Oman dans un délai d'un mois. Pour cette raison, veuillez demander votre visa au minimum deux semaines avant le départ et au maximum un mois avant le départ.

7) Veuillez joindre à la demande de visa votre passeport (pas de copie), ainsi qu'une enveloppe-retour affranchie en recommandée/contre remboursement. Il n'est plus utile d'envoyer des photos.



8) La demande de visa auprès du Consulat s'élève à CHF 65.- + les frais d'expédition en recommandée/contre-remboursement. Le visa vous sera remis contre-remboursement.



9) Les étrangers domiciliés en Suisse peuvent également obtenir leur visa à Genève à condition de fournir le permis de séjour en cours de validité. Pour certaines nationalités le système de réciprocité est applicable, ce qui nécessite la présence en personne du requérant au Consulat à Genève. Il est alors conseillé aux intéressés de s'informer directement auprès du Consulat.

10) Prière de remplir le nom complet de la manière suivante:

First given name:	Prénom du requérant
2nd given name:	Prénom du père
3rd given name:	Prénom du Grand-père

11) Sur le formulaire il manque la case réservée à la date approximative du voyage. Veuillez l'indiquer dans la rubrique réservée aux remarques.

12) Si vous désirez entrer au Sultanat d'Oman par voie terrestre, veuillez cocher par un (X) l'un des 4 noms de postes frontières indiqués sur le formulaire.



13) Un délai minimum d'une semaine ouvrable est nécessaire pour obtenir un visa.

Consulat général du Sultanat d'Oman
28b, ch. du Petit-Saco
1209 GENEVE
Tél : 022/733.73.20
Fax : 022/740.10.75

Consulat général
du Sultanat d'Oman
3A, chemin de Rollibot
CH-1292 Chambésy

Heures d'ouvertures:
Lundi-jeudi: 9h00-14h00
Vendredi: 9h00-12h00

(Le Consulat répond aux appels téléphoniques entre 10h00 et 12h00)



DETAILS OF PREVIOUS VISA

بيانات التأشيرة السابقة

رقم التأشيرة VISA NO	تاريخ الانتهاء EXPIRY DATE	نوع التأشيرة VISA TYPE
YEAR / M / D / يوم	YEAR / M / D / يوم	YEAR / M / D / يوم

DETAILS OF SPONSOR

بيانات الكفيل

رقم البطاقة الشخصية أو جواز السفر	رقم هاتف المنزل HOME TEL. NO.	العلاقة بالكفيل RELATIONSHIP TO APPLICANT	رقم هاتف المكتب OFFICE TEL. NO.	رقم التسجيل التجاري	NIC NO. OR PASSPORT NO.	رقم التأشيرة VISA NO
الإسم الكامل FULL NAME	العنوان الكامل FULL ADDRESS					

DETAILS OF ENTERING

بيانات الدخول

حدد منفذ الدخول SPECIFY BORDER OF ENTRY	بحراً BY SEA	براً BY ROAD	جواً BY AIR
--	-----------------	-----------------	----------------

FOR OFFICIAL USE ONLY

للاستعمال الرسمي فقط

إسم وتوقيع الموظف المختم NAME & SIGNATURE OF AUTHORISED OFFICER	الملاحظات REMARKS
--	----------------------

ROYAL OMAN POLICE DIRECTORATE GENERAL OF PASSPORTS AND RESIDENCE EXPRESS/ TOURIST VISIT VISA APPLICATION	شرطة عُمان السلطانية الإدارة العامة للجوازات والإقامة إستمارة طلب تأشيرة زيارة سريعة/ سياحية	الرقم: 565853603
RECEIVED BY	تاريخ الإستلام DATE TO COLLECT	تاريخ إستلام الطلب DATE OF APPLICATION

IMPORTANT NOTES :

ملاحظات هامة :

- 1) TYPE OF VISA: Tourist Visa - Business Express - Multiple Business. سياحية - رجال أعمال سريعة - رجال أعمال متعددة.
- 2) Enclose copy of the applicant passport and other supporting documents. يجب إرفاق صورة من جواز صاحب الطلب والمستندات المطلوبة للحصول على التأشيرة.
- 3) Expatriates should comply with laws applicable in the Sultanate of Oman, otherwise they will be subject to legal enquiry. على الوافد مراعاة القوانين المعمول بها في السلطنة، ومن يخالف ذلك يتعرض للمساءلة القانونية.
- 4) In all cases the directorate of passports and residence have the right to reject the application without declaring the reason. في جميع الأحوال يحق للإدارة العامة للجوازات والإقامة عدم الموافقة على الطلب دون إبداء الأسباب.
- 5) For more information please refer to the directorate of passports and residence guide book. لمزيد من المعلومات يرجى الرجوع الى الدليل التعريفي بإجراءات الجوازات والإقامة.

DEPENDANTS ON PASSPORT

المرافقون بالجواز

صلة القرابة RELATIONSHIP	الجنس SEX	تاريخ الميلاد DATE OF BIRTH	مكان الميلاد COUNTRY OF BIRTH	الإسم NAME